



NEUVILLE SAINT VAAST



PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 03 septembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle d'honneur Donald BROWARSKI sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 19 août 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre / DUPUIS Frédéric / LEGAY Sébastien / DELREUX Daniel / FOURNIER David RUFFIN Jérôme/ DURIER Arnaud/ GOURGUECHON Philippe/ VEGA Grégory.

Mesdames BERTRAND Sylvie / LANGHAM Nathalie/ REHABI Sandrine / CONDAMINE Estelle / DUBUS Anne / KUBICKI Valérie / Nathalie DECOUPIGNY / Aymie CLEMENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

A l'exception de :

- Madame Virginie PRZYBOROWSKI, excusée, a donné procuration à Monsieur David FOURNIER.
- Monsieur Thierry GILLET, excusé, a donné procuration à Madame Sylvie BERTRAND.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. LEGAY Sébastien a été désigné comme secrétaire de séance. Il est aidé dans sa fonction par Mme Géraldine Bresson, secrétaire de mairie.



Monsieur le Maire souhaite faire un point avant conseil des récents évènements qui ont animé la commune.

- Il rappelle les faits de ce lundi : une centaine de caravanes se sont installées illégalement au stade de football (terrain d'entraînement). Messieurs FOURNIER et GOURGUECHON ont accompagné Monsieur le Maire durant ces journées d'échange avec le responsable des gens du voyage. Malgré la présence de la gendarmerie, les gens du voyage se sont branchés sur le compteur de la mairie, avant compteur, ils ont fait de même avec l'eau, puisqu'ils se sont directement branchés sur la bouche d'incendie.

La mairie avait au préalable coupé le courant par le biais d'ENEDIS, présent sur place, ainsi que l'arrivée d'eau.

Monsieur le Maire a sollicité le soutien de la CUA afin de trouver une solution amiable.

Le sous-préfet, Monsieur Christian Vedelago était présent sur les lieux lundi afin d'intenter une procédure d'expulsion. Plusieurs éléments ont ainsi été mis en exergue : la rentrée scolaire, et la fête communale des 6 et 7 septembre.

Madame LANGHAM rappelle qu'il a fallu autoriser l'inscription des 10 enfants à l'école Marie Curie.

Messieurs PUCHOIS, FOURNIER et GOURGUECHON sont plusieurs fois allés sur place sans la présence des gendarmes afin de surveiller s'il n'y avait pas de débordements.

Monsieur le Maire informe les membres que dans l'après-midi, il a reçu l'avis officiel d'expulsion des gens du voyage. A priori, ils partiraient samedi midi.



NEUVILLE SAINT VAAST



Monsieur le Maire tient à remercier vivement les services de la CUA (Monsieur Vincent Cailleret) pour la gestion de ce délicat dossier ainsi que Monsieur le Président et Monsieur le Directeur de Cabinet, les services de l'Etat, Monsieur Christian Velelago.

Monsieur GOURGUECHON souligne la rapidité d'action grâce à la bonne entente qu'entretient Monsieur le Maire avec la CUA qui a pu trouver une aide précieuse pour gérer cette crise.

Monsieur DUPUIS et Madame DUBUS, habitants près du stade se plaignent les week-ends de voir venir beaucoup de monde au stade justement.

Madame BERTRAND a bien conscience du problème. Il faudrait trouver une solution durable pour fermer l'accès au stade.

- Second point de la rentrée : un engin de chantier a abimé une canalisation de gaz, mettant ainsi en danger les habitants proches de la rue de l'égalité et alentours.

Ainsi GRDF a rapidement été dépêché ainsi que les pompiers pour sécuriser le périmètre et couper le gaz à 400 maisons.

Petit à petit, lundi et mardi, les agents GRDF passaient dans les maisons afin de rétablir le gaz.

Là encore les services de GRDF ont été très efficaces vis-à-vis des particuliers (flyers dans les boîtes aux lettres...) ce qui a permis un retour progressif à la normale.



Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu précédent

- Madame LANGHAM prend la parole.

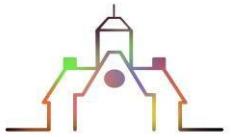
Elle tient à s'excuser auprès des membres du conseil d'administration du Rucher Neuvillois et plus particulièrement auprès de Monsieur LEGAY dans la mesure où lors du vote des subventions, la demande du Rucher de financer une clôture a été refusée.

Madame LANGHAM explique qu'elle a eu l'occasion de se rendre sur place et a constaté qu'une clôture était déjà existante et qu'en réalité, il s'agissait de financer des claustras autour de chacune des ruches.

Elle a repris le dossier de subvention et a relu les éléments fournis par Monsieur LEGAY (devis, photos à l'appui) et s'est aperçue de l'erreur.

Elle suggère une réunion avec la commission vie associative afin de revoir la demande de subvention puis une discussion en bureau et enfin présenter de nouveau le point à l'ordre du jour d'un prochaine conseil.

- Monsieur DURIER, lui souhaite insister sur le ton qui a été employé de manière générale lors de la précédente réunion de conseil ; en effet, il estime qu'il faut rester soudé, au vu aussi des prochaines élections. Il a également été interpellé de certains échanges sur le groupe du conseil municipal WhatsApp qui pour lui étaient agressifs. Il souhaite que tout le monde reparte « du bon pied ».
- Monsieur le Maire profite de cette remarque pour lui-même appuyer sur l'utilisation de ce groupe d'échanges. Seules des informations doivent y figurer, les débats doivent avoir lieu en réunion de conseil.
- Madame REHABI souligne la possibilité que parfois sur un sujet une interaction puisse s'en suivre ; à ce moment-là, le préciser simplement mais les débats à proprement parler devront avoir lieu en conseil tous ensemble.



- Monsieur RUFFIN lui souhaite avoir un éclaircissement sur un sujet du compte rendu du 23 juin 2025 : la sécurisation des rues Leureugans, égalité ; il a compris qu'il y aurait 2 feux à ce croisement ?
⇒ Monsieur le Maire précise qu'il y aura un feu pour faire ralentir et un second qui gérera la fluidité des véhicules rue des Balloteux et prend note des différentes remarques.

Les débats peuvent commencer.

1. Crédit de 8 postes non permanents en cdd filière culturelle (inscription au tableau des effectifs) pour le personnel de l'école de musique

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BERTRAND.

Cette dernière présente les 8 membres qui composent l'école de musique :

Anthony PTACK
Daniel BRUNEAU
Didier DECOSTER
Etienne CABOCHE
Frédéric SOLECKI
Guillaume LIENARD
Thibaut LECONTE
Thomas MIANI

Pour les besoins des prochaines payes, le Centre de Gestion demande à ce que les postes des 8 professeurs soient créés.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.



NEUVILLE SAINT VAAST



2. Tarif extérieur pour l'école de musique

Monsieur FOURNIER présente le point.

Actuellement, les tarifs neuvillois suivants ont été actés lors d'un précédent conseil :

ENFANTS

Éveil musical : dès 5 ans, découverte ludique de la musique (mercredi après-midi) / 130 € l'année

Solfège : cours collectifs / 135 € l'année

Formation instrumentale : cours individuels de 30 minutes / 165 € l'année

ADULTES

Solfège : cours collectifs / 180 € l'année

Formation instrumentale : cours individuels de 30 minutes / 325 € l'année **saxophone**

Au choix : cor, tuba, flûte, trombone, trompette, clarinette, percussions,

Engagement annuel - paiement par prélèvement mensuel en 03 échéances.

L'école de musique propose une réduction annuelle par famille, calculée sur l'ensemble des inscriptions :

2 élèves d'une même famille : -5 %

3 élèves d'une même famille : -10%

4 élèves d'une même famille : -15%



NEUVILLE SAINT VAAST



Pour le moment il est à noter 1 élève extérieur.

Il ne faut pas que la commune participe financièrement à ce tarif extérieur, d'où le cout qui peut sembler élevé (remarque de Monsieur RUFFIN).

Ainsi il est proposé : cours de solfège : 250€/an – instrument : 740€/an.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

3. Délibération pour recruter 3 agents recenseurs et 1 coordonnateur (et 1 coordonnateur adjoint) sans les nommer
5. Arrêté pour désigner le coordonnateur

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BRESSON.

Le recensement (sous l'égide de l'INSEE) repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Il aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.



Madame BRESSON a déjà fait 3 recensements de la population en tant que coordonnateur.

Il est ainsi cohérent qu'elle puisse de nouveau assurer cette tâche. Un arrêté sera à produire ainsi qu'une délibération.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Selon les données du dernier recensement, la commune est à découper en 3 districts, en accord avec le superviseur de l'INSEE de Lille.

Ainsi 3 personnes sont à recruter le temps du recensement 2026.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

4 Délibération pour la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FOURNIER.

La Dotation Forfaitaire de Recensement ne sera connue qu'au dernier trimestre 2025.

Pour avoir un ordre d'idées, en 2020, le montant de cette DFR était de 2812€, à diviser pour les 3 agents recenseurs, donc, 937.33€ brut.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.



6. Délibération pour la charte de coopération du bibliothécaire volontaire

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le but de cette présente Charte est de formaliser la collaboration entre le salarié et les bénévoles de la bibliothèque, de définir le rôle et la place de chacun et d'engager la collectivité de tutelle dans un processus de reconnaissance des services rendus.

Actuellement au sein de la bibliothèque de Neuville, il est à dénombrer 2 personnes bénévoles.

L'une d'elle va déménager ; donc Claudine CAPRON, référente de la bibliothèque a réussi à trouver 2 personnes pour remplacer la personne partante.

Une personne pour le mardi soir et une personne pour le vendredi (cadre scolaire en accompagnement des enfants de l'école).

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

7. Délibération pour approuver la prise en charge des non valeurs

Monsieur FOURNIER présente le point.

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès que la créance lui paraît irrécouvrable suite à l'indigence du redevable après avoir effectué toutes les mesures de recouvrement forcées mises à sa disposition.

En effet, ici il s'agit de petits montants en périscolaire pour 31.50€.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.



NEUVILLE SAINT VAAST



8 Demande de subvention pour la reprise 2 au cimetière dans le cadre du fonds de concours de la CUA

Madame BERTRAND présente le point et souligne la bienveillance de la CUA à nous rappeler des possibilités de financement.

Dernièrement il a été demandé à la CUA une participation pour notre futur columbarium.

Malheureusement, comme il ne s'agit pas d'une création à proprement parler sur un terrain nu (ici suite aux reprises de concessions, des places ont pu se libérer pour créer le columbarium), la CUA ne peut pas subventionner le projet.

Par contre, comme pour la 1^{ère} reprise administrative/juridique et physique, il nous est possible de demander une subvention à la CUA sur la 2^{ème} reprise des concessions au cimetière par l'intermédiaire des fonds de concours.

Madame REHABI demande le montant de la subvention ? pour le moment il n'est pas encore connu.

Pour rappel, le montant du de la première reprise physique s'élève à 41 448€ TTC.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Profitant que Madame l'adjointe aux travaux parlait, Monsieur DURIER l'interroge au sujet de l'assainissement rue Leuregans.

Monsieur le Maire lui répond : la rue Leuregans est finie, elle est raccordée mais la pompe de relevage n'est pas encore utilisable.

Il reste également la tranche de macadam à poser.



9. Poste d'un agent au périscolaire – poste d'un agent au service technique

Monsieur le Maire aborde le sujet de Monsieur BRICE, agent en renfort aux espaces verts qui est au sein du service technique depuis le mois de juin 2025.

Il s'est bien intégré à l'équipe comme au reste des agents et fait preuve de professionnalisme et discrétion.

Monsieur FOURNIER insiste sur le fait que désormais il y a 2 binômes au service technique et que pour les tâches quotidiennes, c'est plus simple et plus sécurisant.

Monsieur le Maire suggère de le prolonger de 8 mois, jusqu'au mois de mai 2026.

Un débat a lieu. Plusieurs questions sont posées.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Monsieur le Maire aborde le sujet de Madame COTTRET, agent du périscolaire qui est dans ce service depuis le 06 mai 2024.

Elle n'a pas souhaité renouveler son contrat avant les vacances d'été puisqu'elle avait trouvé un travail en cdd au sein d'une structure en adéquation avec ses études. Malheureusement, le poste n'était pas exactement ce qui avait été promis.

De ce fait, comme elle s'entend bien avec ses collègues et qu'elle a aimé son travail au sein de notre structure, elle a demandé de pouvoir de nouveau intégrer l'équipe et en fonction de son cursus universitaire, elle a fait un courrier sollicitant une augmentation de ses heures, passant ainsi de 25 heures à 30 heures.



Un débat a lieu.

Madame LANGHAM, responsable du service jeunesse détaille les besoins futurs au sein des services si Léa revenait travailler à Neuville.

Ainsi de nombreux aménagement dans les emplois du temps sont à prendre en compte pour les agents du périscolaire.

Léa qui est le binôme de Mathieu puisque désormais Mathieu peut ouvrir davantage ses activités aux jeunes du club ados (donc désormais avec 2 encadrants, plus de jeunes peuvent partir sur l'extérieur par exemple) peut également le mercredi matin travailler en fonction des besoins à la bibliothèque.

C'est très complexe de trouver une personne qui soit à même d'être disponible le matin en garderie, le midi en cantine et de nouveau en garderie le soir.

Également Léa est directrice adjointe du centre aéré pendant les grandes vacances.

Il est à noter une forte hausse de la fréquentation des centres aérés à Neuville.

Certes, avec le départ des enfants de l'école Jeanne d'Arc, il y a moins d'enfants en cantine le midi, moins de bruit, 2 personnes seraient en trop en salle le midi ; mais comme l'explique Madame LANGHAM, il faut laisser quelques semaines de pratique passer puis, se faire une opinion avec l'aide de Monsieur BOUDIER, responsable du périscolaire, voir pour réaffecter le travail.

Monsieur le Maire en profite pour lire un courrier officiel de Madame Claudine CAPRON qui a confirmé sa volonté de prendre sa retraite au 01 avril 2026.



Madame LANGHAM cet été a travaillé sur les emplois du temps à prévoir pour l'année 2026 avec Monsieur BOUDIER et Madame BRESSON (en tenant compte du départ en retraite de Claudine).

Ainsi il est question de déjà penser à son remplacement.

Il faut avoir conscience que plusieurs emplois du temps de ce fait seront modifiés.

Pour le moment rien n'est figé mais des pistes sont à creuser.

Monsieur DURIER s'interroge quant au bien-être des agents qui verront leurs emplois du temps modifier en cours d'année.

Madame LANGHAM lui répond que les modifications qui seront apportées aux emplois du temps le seront en tenant compte des besoins des services certes mais également en fonction des agents, dans le meilleur des cas, si cela est possible.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

10. Travaux sur chemins ruraux

Monsieur FOURNIER présente le point.

Il s'agit pour la plupart des chemins qui ont été fait il y a une dizaine d'années.



NEUVILLE SAINT VAAST



Il convient de les refaire avec des cailloux.

Il est demandé la raison pour laquelle les chemins sont si abimés.

De nombreuses entreprises les utilisent : entreprises agricoles pour les moissons, les betteraves, agriculteurs dans la commune au nombre de 17.

La sucrerie de Béghin refuse de venir avec des camions chercher les betteraves sur les plateformes tellement les chemins sont en mauvais état.

Monsieur FOURNIER explique que ce sont bien des chemins ruraux, pour l'AFR, tous les ans depuis quelques années désormais, le taux de la taxe augmente afin justement de pouvoir faire des travaux de réparation sur les chemins AFR.

Monsieur DURIER saisit l'occasion pour préciser qu'il trouve cela cohérent dans la mesure où Neuville est un village rural, il y a de nombreux marcheurs également qui empruntent des chemins, pour valoriser le patrimoine.

Il s'agit d'une préparation et reprise du fond de forme du chemin du silo Carré RD49 à la route de Carency pour 5280€ TTC.

Ainsi que d'une réfection des chemins agricoles pour 50 409.90€ TTC :

- Chemin de la Carbonnière et de Rikava
- Chemin de la maison blanche à RD55 (Neuville-Maroeuil)
- Chemin de la RD55 (Neuville-Maroeuil) à la RD 49 (au silo Carré).

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à ces deux propositions (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.



NEUVILLE SAINT VAAST



11. Déplacement du compteur d'eau à l'espace associatif

Monsieur FOURNIER présente le point.

Suite à l'effondrement des coffrets (gaz et électrique) à l'espace associatif en novembre 2023, les compteurs ont été déplacés.

A ce jour, les sondages initiés par la CUA afin de comprendre l'origine de cet effondrement sont toujours en cours.

En attendant, le compteur d'eau est dans ce trou béant et les mauvais jours approchant, il ne faudrait pas que nous ayons ce compteur qui s'affaisse davantage.

Pendant l'été les services de Véolia sont venus trouver une solution. Deux devis ont été proposés :

- Soit déplacer le compteur et le relier à nos frais (on paye la partie après compteur)
- Soit on déplace le compteur dans le coin du bâtiment au niveau des barrières actuelles, le tuyau qui sera donc relié à la chaufferie sera à l'intérieur et non plus à l'extérieur.

Il est privilégié la seconde solution pour un montant de 5349.60€ TTC.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (17 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Également un devis a été fait par l'entreprise EGC pour carotter le mur pour se connecter au compteur. Le montant du devis est de 4704.84€.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette proposition (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.



Monsieur DURIER ne comprend pas pourquoi l'assurance ne peut pas prendre en charge le dossier.

Madame BRESSON est chargée de remonter l'information afin d'ouvrir un dossier.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée des dossiers :

- Le dossier de l'effondrement est en attente du résultat des sondages initiés par la CUA
 - ⇒ Il va être fait des propositions sur le résultat des sondages
 - ⇒ Nous avons fixé à janvier, le dernier délai pour reboucher le trou suite à l'effondrement car nous aurons à cette période la visite de la commission sécurité.

- Le dossier de la surtension est en phase de finalisation
 - ⇒ Monsieur le Maire remercie d'ailleurs l'aide précieuse de Madame KUBICKI
 - ⇒ L'expert a changé et depuis, le dossier avance enfin à grands pas ⇒ Une bonne partie du remboursement a eu lieu

12. Décisions modificatives

Monsieur FOURNIER présente le point.

Certains frais d'études ne débouchent pas sur des travaux, c'est purement d'ordre administratif.

1. Régularisation des montants qui auraient dû être en fonctionnement et qui sont passés en investissement pour 11 814,73€ (sur ces 6 lignes se fera par le débit du 1068 et le crédit du compte 203 pour la somme de 11 814,73 € (11 346,60 +468,13)).
- 2.



NEUVILLE SAINT VAAST



Certains frais d'études quant à eux ont abouti à des travaux ;

3. Régularisation des montants d'autres frais d'études pour 9900€ – (Tout ceci se fait sous le chapitre d'ordre globalisé 041).

Il faut donc prévoir des crédits à ces chapitres à hauteur de l'ensemble des lignes à régulariser dans une prochaine décision modificative.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à ces décisions modificatives (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

13. Demande pour le prêt d'une plateforme appartenant à la commune (convention)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FOURNIER.

Il a reçu une demande d'un agriculteur de la commune afin de pouvoir utiliser momentanément la plateforme qui se situe après le pont de l'autoroute pour aller au monument canadien.

Cette entreprise agricole souhaite y stocker des cailloux le temps de la délocalisation de sa ferme (travaux de hangar).

Il va falloir mettre en place une convention qui aura lieu de septembre à février pour un montant de 1000€ par an durant la période.

Le conseil municipal unanime après délibération a émis un avis favorable à cette convention (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.



NEUVILLE SAINT VAAST



Informations diverses :

- **Retour de la Préfecture du document concernant l'acceptation de la dissolution du SIVU :** Monsieur le Maire en fait part aux membres, lecture de l'arrêté.

- **Demande de mise à disposition du terrain de football :**

Monsieur le Maire a reçu une demande du club de football de Bailleul pour une occupation du terrain de football de Neuville le temps des travaux sur leur propre terrain.

Les entraînements auraient lieu le mercredi soir et vendredi soir, jusqu'au mois de mars 2026. Les membres ne sont pas contre, il faudra passer une convention avec Bailleul.

Monsieur le Maire a également reçu une demande du club d'Anzin Saint Aubin qui souhaite fusionner avec le club de Neuville afin de pourvoir passer une convention pour utiliser le terrain de football.

Les membres s'interrogent car le club de football de Neuville paraît en veille depuis quelques temps désormais. Monsieur RUFFIN précise le point d'autant qu'il avait assisté à la réunion de présentation par Anzin avant l'été.

Les membres s'inquiètent dans la mesure où le club d'Anzin comporte de nombreuses équipes.

Actuellement le terrain est tondu mais n'a pas suffisamment d'entretien pour pouvoir accueillir de nombreuses équipes, de façon régulière.

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà à de nombreuses reprises tentées de joindre Mme BACQUEVILLE, sans réponse.

D'ailleurs aucune demande de subvention n'a été déposée l'an dernier ni cette année, il y a une interrogation quant à la constitution du bureau ?

Y-a-t-il encore un club de football qui joue de façon régulière à Neuville ?



NEUVILLE SAINT VAAST



- **Informations sur le défibrillateur de l'ancienne Maison des Associations :** Monsieur le Maire s'adresse à Madame REHABI qui avait posé la question lors de la dernière réunion de conseil

Il a eu confirmation auprès du portail Geo'DAE, le défibrillateur de la Maison des Associations a bien été déplacé à l'église

- Madame BERTRAND rappelle le jour d'octobre rose : 5 octobre 2025.
- Monsieur le Maire évoque l'organisation de la commémoration annuelle au monument des fraternisations, qui aura lieu le 10 décembre prochain et sera organisée par la CUA.

Fin de séance à 22h00

Jean-Pierre PUCHOIS, Maire

Sébastien LEGAY, secrétaire de séance